République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
~~~~~~
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2019
~~~~~~

COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF
DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER

Procurations : Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : Mme Martine BONNET, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur René GARRO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY

Quorum : *24*	Présents : 32	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe ne délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice- président » ;

VU l'article L.2122-10 du même CGCT transposable aux EPCI par le jeu de l'article L.5211-2 du même code ;

VU ensemble, les délibérations successives du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014, 22 juin 2015, 21 novembre 2016 et 20 mars 2017 relatives à la modification de la composition de l'exécutif de la communauté de communes ;

VU la démission de Mme Agnès CONSTANT à compter du 9 juillet 2019 de ses mandats de maire de la commune de Saint-Pargoire et 5e vice-présidente (déléguée à l'environnement) de la communauté de communes au profit de l'exercice de son mandat de sénatrice de l'Hérault ;

CONSIDERANT qu'il y a ainsi lieu de tirer les conséquences de cette démission,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte de la vacance du poste de 5e vice-président de l'exécutif de la communauté de communes ;
- de proposer à l'assemblée de remonter d'un rang les élus du rang inférieur pour occuper dès lors les postes de 5e et 6e vice-présidents, et ce pour la durée du mandat restant à courir ;
- de créer un poste supplémentaire de vice-président(e) et de porter ainsi le nombre de vice-présidents à huit.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2028 le 02/10/19 Publication le 02/10/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 02/10/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190930-lmc1112250A-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET